



Attaque aux prudhommes pour abandon de poste

Par **vicou**, le **24/03/2015** à **17:27**

bonjour,dans un premier temps,excusez moi pour les accents,j'ecris d'une tablette et je ne sais pas mettre les accents.Je vous raconte mon histoire.Je travaillais depuis un an environ dans un restaurant a Paris.Durant toute cette periode,mes collegues et moi avons ete temoins et victimes de manquement aux droits de la part de notre employeurs,pas de contrats de travail sous pretexte que la fiche de paie vaut contrat,des heures de travail declaree por moitie et tout ce que cela implique,reduction des horaires lorsqu'il y a moins de travail,conges payes indexes sur les sommes declarees...En plus de cela,l'employeur etait en soit un type detestable:pas de salut de sa part ni de la part de sa femme, les cuisiniers(tous etrangers dont certains sans papiers)insultes par la patronne pendant les services alors qu'ils touchent 7e de l'heure...Bref,il a trois semaines,fatigues d'etre temoins et complices de cette exploitation,en plein milieu du service du midi,les deux cuisiniers et les trois serveurs,dont je fais partie,avons quitte notre poste sans explications.Le lendemain,certains d'entre nous se sont ravises,cependant,il nous a ete signifie qu'aucun d'entre nous ne reintegrerait son poste.D'un commun accord,nous avons decide de ne pas demissionner.Pas de nouvelles jusqu'a la semaine derniere ou j'ai recu une convocation aux prudhomme:le patron nous attaquait pour faute loude et nous demandait 3500 chacun de damages et interets.Je ne pense pas qu'il gagne au vu des elements a notre dispsition,cependant je m'interroge sur les raisons qui l'ont pousse a nous attaquer ainsi que sur la possibilite de l'attaquer tous les cinq.De plus,il nous doit a tous des conges payes ainsi que cinq jours de paie aux cuisiniers.Je n' ai pas actuellement les moyens de prendre un avocat et j'attends un rdv avec un conseiller juridique la semaine procchaire mais si vous aviez quelques conseils a me donner en attendant,je vous en serais reconnaissante.

Par **P.M.**, le **24/03/2015** à **19:09**

Bonjour,
Votre tablette doit vous empêcher aussi d'aérer votre texte et de revenir à la ligne...
Vous n'avez pas la possibilité d'attaquer l'employeur tous les cinq mais pourriez demander la jonction des affaires ainsi qu'une action reconventionnelle pour les diiférents points que vous voulez réclamer ainsi qu'un résiliation judiciaire du contrat de travail...
De toute façon la faute lourde semble à écarter et l'employeur n'avait qu'à procéder au licenciement...